

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs:

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET

Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme MATEO

M. CHAUSSIDIÈRE à Mme le Maire

M. Evan DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Budget annexe de location de salles de l'Oustau Calendal. Approbation du compte de gestion. Exercice 2019.

N°46

Date de Publication	- 9 JUIL. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité	9 JUIL. 2020
Date de la convocation	29 juin 2020

A la demande de Madame le Maire, monsieur MACHERAS DE MONTILLET expose à ses collègues qu'après avoir vérifié la concordance entre le compte de gestion 2019 présenté par Monsieur le Trésorier de la Ciotat et le compte administratif présenté par Madame le Maire de Cassis, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 présentant les résultats suivants :

Section d'exploitation

Dépenses	155 081.70 €
Recettes	68 469.38 €
Solde d'exécution 2019	- 86 612.32€
Déficit reporté 2018	-117 404.64 €
Résultat de clôture 2019	-204 016.96 €

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe de location de salles de l'Oustau Calendal élaboré par Monsieur le Trésorier de la Ciotat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mmes BRUNET, FIGARELLA – MM. BOYER, FAVIER, MAS-FRAISSINET

Ainsi fait et délibéré, le 7 juillet 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

